Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20260625-D2026_44-DE

Commune de SAINT-LAURENT-DE-LIN

Canton de Langeais

Département d'Indre et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Séance du 25 Juin 2026

==========

DELIBERATION N° 2026-44

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Etaient présents : M SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme ACOULON Mme BLIN-LABBÉ, Mme BOUREAU, Mme MAIGNE, M. GUIGNON.
Absents excusés : M. BOUCHET, M. BOUCLÉ.
Absents : /
Pouvoirs : BOUCHET à DUSSAUT/ BOUCLE à SORIN Nombre de conseillers en exercice : 11
Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile Nombre de conseillers présents : 9
Date de convocation : 17/06/2026 Nombre de votants : 11

OBJET : Mise à disposition d'un local communal pour l'installation de la MAM « Les P'tits Koalas » – fixation du loyer et autorisation de signature du bail

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le projet d'installation de la Maison d'Assistants Maternels « Les P'tits Koalas » dans un local communal situé 3 rue de l'Église à Saint-Laurent-de-Lin ;

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir le développement des services à la petite enfance sur son territoire ;

Considérant la nécessité de formaliser la mise à disposition du local communal par la conclusion d'un bail ;

Considérant l'accord de principe sur le montant du loyer fixé à 400 euros mensuels ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- **DÉCIDE** : d'autoriser l'installation de la Maison d'Assistants Maternels « Les P'tits Koalas » dans le local communal situé 3 rue de l'Église à Saint-Laurent-de-Lin ;

- **DÉCIDE** : de fixer le montant du loyer mensuel à 400 euros pour l'occupation dudit local ;

- **DÉCIDE** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail d'occupation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213702236-20260625-D2026_44-DE

Délibération publiée ou notifiée le 26 juin 2026 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le 03 juillet 2026 par voie dématérialisée.

La Secrétaire de séance,
Mme Cécile DUSSAUT

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul. SORIN

MAIRIE de SAINT-LAURENT-DE-LIN (Indre et Loire)